

PRÉSENTATION BOVINS LAITIERS

Section 200

Section 201 : Ayrshire

Section 202 : Holstein

Section 203 : Canadienne

N.B. Lorsqu'il y aura moins de 3 exposants ou moins de 24 sujets. L'Exposition paiera 50% de la liste de prix.

1^{er} prix : 97.50\$ 2^e prix : 82.50\$ 3^e Prix : 75\$ 4^e prix : 67.50\$ 5^e prix : 60\$
et autres : 56.25\$, 52.50\$, 41.25\$, 40\$, etc.

1- Femelle (veau), née après le 1^{er} mars 2008, âge minimum de 3 mois au jour du jugement.

2- Femelle (génisse), née entre le 1^{er} décembre 2007 et le 28 février 2008.

3- Femelle (génisse), née entre le 1^{er} septembre 2007 et le 30 novembre 2007.

4- Femelle (1 an à l'été), née entre le 1^{er} juin 2007 et le 31 août 2007.

5- Femelle (1 an junior), née entre le 1^{er} mars 2007 et le 31 mai 2007.

6- Femelle (1 an intermédiaire), née entre le 1^{er} décembre 2006 et le 28 février 2007.

7- Femelle (un an senior), née entre le 1^{er} septembre 2006 et le 30 novembre 2006.

GRANDE CHAMPIONNE
(ruban)

GRANDE CHAMPIONNE DE RÉSERVE
(ruban)

Une Commandite est offerte par :

8- Femelle (2 ans junior), née entre le 1^{er} mars 2006 au 31 août 2006. En lactation, tarie ou qui n'a pas eu de mise bas.

9- Femelle (2 ans sénior), née entre le 1^{er} septembre 2005 et le 28 février 2006. En lactation, ou qui n'a pas eu de mise bas.

10- Femelle (3 ans junior), née entre le 1^{er} mars 2005 au 31 août 2005. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler en dedans de huit semaines environ.

11- Femelle (3 ans sénior), née entre le 1^{er} septembre 2005 et le 28 février 2006. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler en dedans de huit semaines environ.

12- Femelle (4 ans), née entre le 1^{er} septembre 2004 et le 31 août 2005. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler en dedans de huit semaines environ.

13- Femelle (5 ans), née entre le 1^{er} septembre 2002 et le 31 août 2003. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler en dedans de huit semaines environ.

14- Femelle (vache adulte), née avant le 1^{er} septembre 2001.

GRANDE CHAMPIONNE
(ruban)

GRANDE CHAMPIONNE DE RÉSERVE
(ruban)

Trophée offert par :

CLASSE DE GROUPE – TROUPEAU D'ÉLEVEURS.

15- Progéniture de la mère – 2 sujets, tout âge, issus de la même mère. Un sujet doit être la propriété de l'exposant. Chaque sujet doit avoir concouru dans l'une des sections précédentes. Les deux sujets doivent être mâles ou femelles, ou mâle et femelle. Une seule entrée par unité d'élevage.

16- Troupeau de l'éleveur – Un groupe de 3 animaux, constituant ainsi la limite d'une présentation par exposant. L'exposant doit avoir élevé les trois bêtes et être le propriétaire d'au moins de deux d'entre elles.